

# ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

## Visio-conférence

### 10 avril 2014

#### INTRODUCTION

La culture comme facteur de liens historiques, sociétaux, identitaires est un enjeu de débat anthropologique, scientifique, artistique, esthétique, social, technique.

Les loisirs, quant à eux, sont d'une acquisition récente dans les sociétés occidentales. Leur apparition a été vécue comme émergence d'espaces de liberté, et supposément d'épanouissement, venant équilibrer la vie contrainte par le travail.

Par suite, au cours de la seconde moitié du XXème siècle, le développement économique, la démocratisation de l'éducation, de la culture, du sport a fait progressivement ouvrir ces débats à la question de l'accessibilité. Accessibilité d'abord dite « pour tous » puis, plus récemment encore, pour des publics particuliers, dits parfois « publics empêchés » au sens où leurs conditions de vie, leurs situations semblent les tenir à distance, les empêcher d'accéder à la culture.

L'accès à la culture notamment, pour les personnes en situation de handicap particulièrement, s'est progressivement inscrit dans le cadre législatif, comme un droit souligné comme facteur de santé et d'inclusion sociale.

#### **En quelques dates le cadre législatif :**

En 1983, le ministère de la Culture et de la Communication lance un programme interministériel intitulé : « Culture et handicap », permettant de reconnaître et de financer des ateliers artistiques et des projets de création émanant des personnes handicapées.

**Mener des projets culturels avec les institutions d'accueil** des personnes handicapées, c'est faire en sorte que des artistes puissent y présenter leurs œuvres, mais c'est également offrir aux personnes handicapées qui les fréquentent des modes d'expression privilégiés.

Progressivement, des conventions Culture et Handicap ont été signées entre les services déconcentrés du ministère chargé de la culture (les D.R.A.C.) et du ministère chargé des personnes handicapées dans diverses régions, dont les Pays de la Loire.

De là, paraît en 2006 un guide destiné aux professionnels du secteur culturel : *Culture et Handicap- Guide pratique d'accessibilité* Ministère de la Culture et de la Communication.

En 1993, la résolution 48/96 des Nations unies réaffirme le principe d'accessibilité non seulement physique mais aux œuvres : « Les États feront en sorte que les personnes handicapées soient intégrées dans les activités culturelles et puissent y participer en toute égalité ». Les pouvoirs publics souhaitent raisonner en termes de droit, autour du principe de l'égalité. Il ne s'agit plus alors d'un regard compassionnel d'une société sur le handicap, mais d'une question de droit égal pour tous, quelle que soit sa situation. »

[Guillemont B. : « Culture, création, handicap : le soutien de la direction régionale des affaires culturelles à la création artistique en Rhône-Alpes », *Reliance*, 2005/3 n° 17, p. 85-87.]

A cette époque ce discours est repris en France : « La culture est par excellence un lieu de réconciliation de notre société. C'est une valeur de tolérance parce que la culture suppose l'accueil de l'autre ; une valeur d'égalité parce qu'il ne peut y avoir de culture que partagée ; une valeur de solidarité, car rien n'est plus puissant que le sentiment d'appartenance à une même civilisation. » (Extrait d'un discours de Jacques Chirac, 1994)

En 1999 en France, puis de nouveau en 2010, une convention « culture et santé » est signée entre le ministère de la santé et des sports et le ministère de la culture et de la communication. Cette convention concerne le secteur sanitaire et le secteur médico-social ; elle souligne combien « une vie culturelle réduit l'isolement du malade et respecte la dimension existentielle de la personne. La culture, vecteur de valorisation personnelle, professionnelle et sociale, est considérée comme une contribution à la politique de santé qui accorde une nouvelle place à l'usager. De même une action culturelle au sein des établissements de santé contribue à la qualité des relations professionnelles et améliore l'inscription des établissements dans la cité.

Le public visé englobe l'ensemble de la communauté hospitalière : personnes hospitalisées, familles, professionnels de santé. » [*Convention « culture et santé » entre le ministère de la santé et des sports et le ministère de la culture et de la communication 2010*].

Cette convention connaît une déclinaison régionale, notamment en Pays de la Loire, qui fonctionne sur le mode d'Appels à Projets.

*Si la question de la culture, et des loisirs, apparaît comme une préoccupation récurrente du législateur durant cette trentaine d'années, c'est d'abord pour favoriser l'expression des bénéficiaires et leur ménager une interface avec le milieu artistique et le monde culturel au sein des institutions de soins d'accompagnement.*

*Plus récemment, est venue se poser la **question de l'accessibilité** des lieux de culture et de loisirs aux personnes handicapées en général, question que nous poserons ensuite au sujet des personnes handicapées psychiques en particulier. Cette question de l'accessibilité est d'abord énoncée de façon générale :*

En 2002 la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle stipule que : « Toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles. »

La loi du 11 février 2005 pour l' « *égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté* » se veut le repère d'une politique active de la compensation permettant à toute personne en situation de handicap d'être « *actrice dans la cité* ». Elle mentionne le Droit à la compensation pour l'accès à la culture. Elle réaffirme également le principe d'accessibilité pour tous, les établissements existants recevant du public ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi.

En décembre 2006 la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées de l'O.N.U. (art.30) soutient :

« Les Etats Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées de participer à la vie culturelle, sur la base de l'égalité avec les autres, et prennent toutes mesures appropriées pour faire en sorte qu'elles :

a) aient accès aux produits culturels dans des formats accessibles.

b) aient accès aux émissions de télévision, aux films, aux pièces de théâtre et autres activités culturelles dans des formats accessibles.

c) aient accès aux lieux d'activités culturelles tels que les théâtres, les musées, les cinémas, les bibliothèques et les services touristiques. »

**La question de l'accessibilité devient plus précise :**

➤ ***Définition adoptée par la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées (DIPH) en 2006 :***

L'accessibilité est « la réduction de la discordance entre, d'une part, les possibilités, les compétences et les capacités d'une personne et, d'autre part, les ressources de son environnement lui permettant de façon autonome de participer à la vie de la cité ».

➤ ***Définition du Ministère de la Culture (2007) :***

« L'accessibilité c'est :

\*accéder aux lieux : une question d'architecture et d'accueil ;

\*accéder aux produits de l'industrie culturelle, aux œuvres et à leur connaissance active : une question de scénographie, d'adaptation de l'offre culturelle, de dispositifs techniques et de médiation humaine ;

\*accéder au patrimoine et à sa connaissance : une question d'adaptation de l'offre culturelle, de médiation humaine et le cas échéant, de dispositifs de compensation ; il s'agit de rendre le public acteur de sa pratique culturelle [...]

\*accéder à l'information, aux outils de pensée, au discours critique, à l'échange culturel, à la parole citoyenne : une question d'adaptation des supports d'information et de communication, d'apprentissage et de maîtrise de la langue ;

\*accéder aux pratiques artistiques en tant qu'acteur : aux pratiques professionnelles, une question d'adaptation des cursus et des techniques d'apprentissage ; et aux pratiques en amateur, une question de médiation humaine, associée à la mise à disposition de dispositifs techniques »

*Culture et Handicap, Guide pratique de l'accessibilité, Ministère de la culture et de la communication, Paris, 2006, p. 72*

*L'accès à la culture et aux loisirs pour les personnes en situation de handicap se pose donc aujourd'hui sur les sites mêmes où se déroulent les événements, c'est l'évolution de cet accueil, facteur d'inclusion sociale, qui est mise en question. Elle est particulièrement complexe pour les personnes en situation de handicap psychique.*

« Encore trop fréquemment, la participation à la vie dans la cité, l'accès aux loisirs créatifs et culturels et même parfois à une vie affective et sexuelle est compté, mesuré, permis à moitié ou franchement interdit [aux personnes en situation de handicap psychique]. Du côté des loisirs et de la culture, il faut négocier des ententes avec les municipalités, les organismes culturels, les artistes, développer des partenariats avec des professionnels de l'animation, favoriser les mixités et les rencontres. La circulaire du 29 août 2005 a institué le financement de Groupes d'Entraide Mutuelle pour personnes souffrant de troubles psychiques. 300 environ existent déjà en France [346 en 2013], mais certaines zones en sont encore dépourvues, particulièrement en milieu rural. Il est important de rappeler que la création de ces groupes d'entraide mutuelle, clubs, groupes de convivialité, qui doivent être gérés à terme par des associations de patients, doit d'abord être soutenue, « parrainée » par les

équipes professionnelles existantes, qu'elles travaillent dans le champ sanitaire ou le champ médico-social. » [Manifeste de Reh@b Mars 2008].

*Et, en effet, les G.E.M. sont, entre autres, des vecteurs d'accès à la culture et aux loisirs tout à fait importants, potentiellement facilitant de l'accès individuel.*

*Les politiques d'inclusion sociale via la culture et les loisirs se développent donc à partir des associations d'entraide, d'accompagnement mais supposent aussi que les structures portant la vie culturelle et de loisirs (qu'elles soient étatiques, municipales, associatives...) fassent aussi leur part du chemin pour que cet accès, ultimement soit directement possible aux personnes elles-mêmes. Et pour cela, contrairement aux besoins des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel, l'accent ne porte pas sur les aménagements matériels mais bien sur ces « médiations humaines » dont les différents textes font état.*

*A cette étape de début du réseau régional, c'est pour contribuer, à favoriser l'avancée de chacun sur le chemin de la rencontre que le CReHPsy a souhaité convier aujourd'hui les professionnels de la culture et des loisirs à rencontrer les accompagnants actuels et les bénéficiaires.*

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Manifeste de Reh@b Mars 2008*
- *IGAS 2011 La prise en charge du Handicap psychique.*
- *Culture et Handicap- Guide pratique d'accessibilité* Ministère de la Culture et de la Communication 2006.
- *Convention « culture et santé » entre le ministère de la santé et des sports et le ministère de la culture et de la communication 2010.*
- *Guillemont B. : « Culture, création, handicap : le soutien de la direction régionale des affaires culturelles à la création artistique en Rhône-Alpes », Reliance, 2005/3 no 17, p. 85-87.*
- *Lecoq D. « L'accès à la culture des personnes handicapées » in Doc'AMP, n°9 janvier-février 2011 : 31-33.*
- **Des liens vers diverses associations et services**

[Le Conseil National Handicap](#), association d'intérêt général créée en 2003, se donne pour objectif de :

- **changer le regard et le comportement** de chacun vis-à-vis des personnes en situation de handicap ;
- **faciliter l'accès** des personnes handicapées à la vie scolaire, sociale et professionnelle afin que soient mieux respectés leurs droits et leur dignité ;

- **repérer et promouvoir les expériences** réussies – notamment éducatives, sociales, culturelles - visant à « désinsulariser » les personnes concernées par le handicap. A cet effet, entretenir et développer les relations avec tous les acteurs agissant dans le domaine du handicap (associations, élus et pouvoirs publics, entreprises).

<http://www.cnhandicap.org/Instances/Vie/Culture/Default.aspx>

### CEMAFORRE

Fondée en 1985, l'association CEMAFORRE a pour but de développer et de promouvoir l'accès aux loisirs et à la culture pour tous, et tout particulièrement pour les personnes en difficulté pour des raisons de santé ou de handicap (moteur, sensoriel, psychique ou mental). Depuis 2000, CEMAFORRE s'est structuré en Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture avec le soutien des Ministères de la Culture et de la Communication, de la Santé et des Solidarités.

#### **Les activités et actions de CEMAFORRE**

- Le recensement, le traitement et la diffusion de l'information spécifique à ce secteur
- L'accueil et l'orientation de porteurs de projets dans ses centres de documentation
- La mise à profit d'une ingénierie spécifique au travers d'actions d'étude, de conseil et de formation
- L'enrichissement du fonds éditorial pour ce domaine (guides pratiques, films... )
- La mobilisation des acteurs pour favoriser le développement de dynamiques de réseau et l'émergence de nouvelles propositions aux niveaux local, national et international.

CEMAFORRE a créé en 2002 un Réseau des Villes "Loisirs, Culture et Handicaps" ouvert aux représentants des villes de tous pays, dont l'objectif est de promouvoir l'égalité des chances dans l'accès aux loisirs et à la culture et de favoriser la mise en œuvre de politiques culturelles inclusives en direction des personnes handicapées (tous handicaps, tous âges), qu'elles vivent à domicile ou en établissement d'accueil.

Pour arriver à ces fins, des villes se réunissent au sein du Réseau des Villes "Loisirs, Culture et Handicaps" afin de pouvoir :

- **Échanger des informations** (bonnes pratiques, obstacles rencontrés, actualités, contacts, etc.).
- **Mener des réflexions** (professionnalisation des acteurs, financements, nouveaux services et dispositifs, textes réglementaires et législatifs, etc.).
- **Porter des propositions** (auprès d'autres villes et collectivités, du gouvernement, de l'Union européenne, etc.).
- **Réaliser des actions communes** (manifestations, outils de communication et de sensibilisation, etc.).

#### **CEMAFORRE - Portail de l'accessibilité des loisirs et de la culture**

<http://www.cemaforre.asso.fr/>

Cultures du cœur s'inscrit directement dans la loi de la Lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 (article 140) : pour un droit à la culture pour tous.

Cultures du Cœur est une association nationale, fortement structurée, construite avec un réseau d'associations territoriales ayant leur identité juridique propre et leur autonomie de gestion.

La tête de réseau Cultures du Cœur fait le lien avec l'Etat et toutes les institutions publiques qui initient et suivent les actions de lutte contre l'exclusion, les actions sociales, culturelles et sportives. Ses actions, sont principalement :

-> le développement et l'animation

- des structures territoriales Cultures du Cœur
- du réseau de partenaires culturels nationaux par signatures de conventions nationales

-> la formation à la médiation culturelle des

- travailleurs sociaux
- élus, salariés et bénévoles des structures territoriales
- volontaires associatifs

-> l'expérimentation au niveau national de nouveaux projets

-> l'animation et la gestion du site [www.culturesducoeur.org](http://www.culturesducoeur.org) (épicerie de l'action) pour

- la mise en ligne de l'offre de programmes, la réservation des sorties,
- la réalisation de statistiques détaillées, d'outils de pilotage, et
- la communication interne et externe

<http://www.culturesducoeur.org>

Dans les Pays de la Loire (avec des champs d'action différents selon les sites)

[Culturesducoeur.sarthe@gmail.com](mailto:Culturesducoeur.sarthe@gmail.com)

[Culturesducoeur.mayenne@gmail.com](mailto:Culturesducoeur.mayenne@gmail.com)

[Culturesducoeur.44@gmail.com](mailto:Culturesducoeur.44@gmail.com)

***Le Théâtre du Cristal** à Beaumont sur Oise permet aux personnes en situation de handicap d'accéder à une pratique artistique professionnelle en lien avec l'E.S.A.T. La Montagne à Cormeilles en Parisis (95).*

En 2011, le Théâtre du Cristal fonde un Pôle Ressource qui a **pour mission de garantir le droit d'accéder à la pratique culturelle de leur choix pour les personnes en situation de handicap sur le département du Val d'Oise**. Le Pôle Ressource se donne comme objectif de permettre à chacun d'exercer sa citoyenneté, de participer à la vie en société, d'accéder à des cultures communes, de partager, d'échanger.

« **La rampe et ensuite ?** ». Il ne faut pas entendre le terme d'accessibilité au sens restrictif du terme, à savoir l'accessibilité physique, mais bien dans toutes ses dimensions : physique, psychologique, humaine. Les besoins ne concernent pas, en effet, le seul bâti.

**Le Pôle Ressource aura pour enjeu de garantir un accès égalitaire aux pratiques culturelles pour les personnes en situation de handicap. Ce qui importe avant tout est de permettre à chacun de faire ses choix.**

-Construire un dispositif cohérent qui favorise l'accès des personnes en situation de handicap aux arts et à la culture.

-Faciliter la fréquentation des œuvres (représentations, spectacles, concert).

-Permettre l'accès aux pratiques amateurs (atelier, cours) en milieu ordinaire ou en milieu spécifique.

-Permettre une plus grande mixité des publics en travaillant chaque fois que c'est possible, pour des dispositifs généralistes.

Dans un premier temps le projet se concentrera sur l'accès aux arts vivants, pour se tourner par la suite vers l'accès aux musées, patrimoine, bibliothèque... (Ce projet ne concerne pas l'accès à la pratique de la musique puisque l'association Mesh travaille déjà sur cet enjeu dans le département).

Les actions suivantes sont en cours de réalisation :

Projets de jumelages entre des établissements culturels et des établissements médico-sociaux.

Aide aux établissements médico-sociaux dans leur définition d'une politique culturelle (inscription dans le projet d'établissement, nomination d'un référent « culture »...)

Réalisation d'un festival, d'un colloque et de rencontres professionnelles en octobre 2012.

<http://www.artsenfolies.org/theatreducristal/>

*Musique en situation de handicap (département du Val d'Oise)*

<http://www.mesh.asso.fr/>

*Entreprises culturelles annonçant un accueil pour personnes handicapées psychiques principalement en Loire-Atlantique*

<http://www.tcap-loisirs.info/tcap-trouble-psychique-accessibilite-3.html> :

***Ariane infos - Lettre d'informations culturelles à usage des publics handicapés***

<http://www.arianeinfo.org/>

***ART PRIME - Soutien et mise en place de projets artistiques***

<http://www.art-prime.com/>

***CASCAD - Service d'assistance et de services culturels à domicile***

<http://www.cascad.eu/>

***Ministère de la culture et de la communication***

<http://www.culture.gouv.fr/>

## PLAN DU DEBAT

- I- **Le public des personnes en situation de handicap psychique**
  - II- **L'étude-action du Théâtre du Cristal préfigurant un Pôle Ressource**
  - III- **Les réponses à l'e-enquête du CReHPsy PL**
  - IV- **Témoignages régionaux**
- 
- I- **LE PUBLIC DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE**

Situer, comprendre, accompagner les personnes en situation de handicap psychique ne va pas de soi. En effet, la particularité du handicap psychique est de ne pas constamment visible, ou seulement visible en période de crise. Cette particularité, plus fondamentalement, tient à la variabilité des moments de maladie comme de ses conséquences handicapantes qui peuvent prendre la forme de difficultés à s'exprimer, que ce soit par anxiété ou perturbations des émotions, de l'irritabilité ou de l'agitation, autant de manifestations venant tenter de compenser un mal-être qui peine à s'exprimer verbalement.

On comprend combien l'accueil et la réassurance, la sécurisation sont essentiels.

« Se sentir accueilli, attendu par le personnel de l'équipement culturel est une demande prioritaire des personnes handicapées, quel que soit le type de handicap. Répondre à cette attente implique que l'ensemble du personnel soit sensibilisé aux questions du handicap. Il s'agit de ne pas montrer de réticence, d'être capable d'aller vers les personnes handicapées et de s'adapter aux demandes sans être surpris ni dérouté. On ne doit pas s'étonner, par exemple, qu'une personne malvoyante demande un renseignement sur quelque chose qui se trouve sous ses yeux. » *Culture et Handicap- Guide pratique d'accessibilité 2006 p.42*

On ne s'étonnera donc pas plus qu'une personne en situation de handicap psychique soit mal à l'aise mais aussi trop à l'aise dans un cadre ou un contexte public où sa place et son rôle ne sont pas familiers ni même clairs.

Pour situer rapidement la notion de handicap psychique, deux dimensions, reprenant pour l'essentiel les définitions proposées dans le *Guide Culture et Handicap* :

Le handicap psychique a pour origine une maladie, des troubles psychiatriques ou une perturbation de l'équilibre psychologique. Les personnes ayant un handicap psychique sont atteintes de troubles d'origine psychique (névrose, psychose, obsessions...) ou physiologiques (traumatismes crâniens, prise de drogues...) amputant, limitant ou déformant de façon plus ou moins passagère et à des degrés divers, le contrôle de leur activité mentale, affective ou physique. Les capacités mentales, cognitives et intellectuelles de ces personnes restent intactes, mais peuvent se trouver perturbées par les symptômes (les manifestations) de ces maladies. [p.88]

Le sentiment de n'être pas accepté par l'environnement constitue un deuxième handicap, affectif et social celui-là, dont les conséquences peuvent être parfois très pénalisantes. Il induit notamment, au plus intime de la personne, une image négative de soi susceptible d'aggraver l'inadaptation.

Il ne s'agit donc pas de personnes « moins ou peu intelligentes », mais de personnes dont la structure intérieure est instable, ce qui peut entraîner un raisonnement logique différent, qui paraîtra déroutant, et une angoisse existentielle, une peur de l'autre. Ces personnes sont susceptibles d'échouer dans des situations a priori « simples ». Certaines peuvent dépenser une énergie considérable pour masquer leur désordre intérieur, d'autres présenter des comportements inadaptés, d'autres, enfin, être sous l'emprise d'un traitement fort qui ralentit leur vitesse de perception et de compréhension.

Il s'agit avant tout de personnes d'une sensibilité extrême, sujettes à des émotions intenses, attentives à la qualité de l'attention qu'on leur porte. Outre leurs potentialités importantes d'expression artistique et de créativité, elles ont, comme tout individu, des capacités de vie professionnelle, de vie sociale et relationnelle.

Ces spécificités conduisent à conseiller fortement que ces personnes soient accompagnées par des proches à même de détecter les signes extérieurs de leur état intérieur et de percevoir les moments d'éveil et d'ouverture pour en tirer le meilleur profit. La prise en compte de ces visiteurs passe donc surtout par des mesures visant à limiter l'agressivité de l'environnement et par la sensibilisation du personnel susceptible d'intervenir auprès d'eux [p.89].

*Si les spécificités du public en situation de handicap psychique conduisaient en 2006 les auteurs du Guide à recommander un accompagnement par des personnes proches (à titre personnel ou professionnel), ce n'était pas sans souligner la sensibilisation nécessaire du personnel des lieux de culture et de loisirs à cet accueil.*



*Aujourd'hui ces recommandations restent justes, mais connaissent un objectif d'inclusion supplémentaire : améliorer les conditions d'un accueil non accompagné par un proche.*

### I- extraits de la recherche-action menée en 2010 par le Théâtre du Cristal : Préfiguration du Pôle Action Culture -Etude sur l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap dans le département du Val d'Oise

**L'objectif principal** de cette recherche-action était la mise en place d'un projet d'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap (tout type de handicap) sur le département du Val d'Oise.

**Les objectifs associés** : Diagnostic des actions culturelles et artistiques au sein des établissements médico-sociaux et sanitaires et des associations représentatives des personnes en situation de handicap. Diagnostic de l'accessibilité des établissements culturels aux personnes en situation de handicap. Sensibiliser les acteurs médico-sociaux et sanitaires à l'importance de proposer des projets culturels d'une part, et les acteurs culturels à la nécessité de rendre accessible leurs offres culturelles aux personnes en situation de handicap.

Nous avons sélectionné une partie des réponses, que nous vous proposons ici :

#### Réponses générales des établissements culturels

64% des structures (soit 21 structures sur 33) déclarent que leur(s) lieu(x) est (sont) totalement accessible(s) aux personnes à mobilité réduite.

42% des structures déclarent communiquer leur offre culturelle et artistique auprès des structures médico-sociales et sanitaires (foyers, hôpitaux ou centres de jour,...).

Le différentiel entre l'accessibilité du lieu (64%) et la communication de l'offre culturelle aux structures médico-sociales (58% ne diffusent pas leur offre culturelle aux structures médico-sociales) manifeste un écart important. Le risque existe donc de voir des établissements culturels se doter d'équipements coûteux réalisés sans réel bénéfice puisque les utilisateurs potentiels ne seront pas informés des nouvelles possibilités d'accueil.

#### Réponse des établissements culturels programmant des spectacles vivants

*-Accessibilité* : 100% des structures programmant des spectacles déclarent accueillir un public en situation de handicap. 41% des structures ont un tarif réduit pour les personnes en situation de handicap.

*-Type de handicaps représentés* [à noter les réponses ne correspondent pas à des données d'enquêtes mais aux représentations des enquêtés]

48% des structures estiment que les spectateurs en situation de handicap physique sont les plus représentés des spectateurs en situation de handicap au sein de leur public.

30% des structures estiment que les spectateurs en situation de handicap mental sont les plus représentés des spectateurs en situation de handicap au sein de leur public.

22% ne sont pas en mesure de répondre à cette question.

#### Réponses des structures médico-sociales ou sanitaires, associations représentatives des personnes en situation de handicap sur le Val d'Oise

L'enquête fait apparaître une situation paradoxale concernant l'organisation des activités artistiques et culturelles : l'activité culturelle est très valorisée et parée d'immenses vertus par les interlocuteurs médico-sociaux. Tous les professionnels du secteur médico-social et sanitaires rencontrés s'accordent sur les bienfaits des pratiques culturelles et artistiques

pour les personnes qu'ils accueillent : ouverture des personnes vers de nouvelles préoccupations, nouveaux enjeux, nouvelles motivations. Ils observent une diminution des troubles du comportement. Selon certains la fréquentation du milieu ordinaire renforce les processus d'adaptation. On nous rapporte qu'à chaque fois qu'une sortie ou qu'une activité artistique est proposée elle rencontre un grand succès auprès de l'ensemble du groupe.

Néanmoins, un grand nombre d'établissements médico-sociaux n'ont pas mis en place de projet culturel et artistique pérenne et construit : 74% des structures n'ont pas de volet culturel dans le projet d'établissement, 58% n'ont pas de référent culturel.

En termes de politique territoriale, le chiffre de 79% des établissements connaissant peu/ ou pas les établissements culturels de proximité a de quoi questionner. Ce chiffre est encore plus faible que celui des établissements culturels envoyant leur programmation aux établissements médico-sociaux (42%). La tendance générale est plutôt d'aller voir un spectacle à Paris, sans connaître les propositions culturelles locales.

Les acteurs médico-sociaux et sanitaires insistent également sur l'intérêt pour les personnes que ces pratiques aient lieu en milieu ordinaire lorsque c'est possible. Les acteurs rencontrés expriment le besoin d'ouvrir les structures culturelles pas seulement aux personnes en situation de handicap physique mais aussi aux personnes en situation de handicap mental et psychique.

### **Les freins à l'accessibilité**

#### ➤ **Freins perçus par les acteurs culturels :**

##### • **Communication :**

Certaines structures culturelles font part de difficultés pour communiquer leur offre culturelle auprès des personnes en situation de handicap. *Exemple : une structure programme un spectacle en langue des signes, mais elle ne sait pas comment communiquer cette information auprès de personnes sourdes ou malentendantes qui pourraient être intéressées par cette proposition.*

##### • **Connaissance/ Liens/ Réseau :**

Beaucoup d'acteurs culturels expriment le besoin de formation professionnelle et de sensibilisation à l'accueil de personnes en situation de handicap au sein de leur structure afin de favoriser l'accessibilité. *Exemple : problème soulevé par un acteur culturel ; « comment intégrer une personne en situation de handicap dans un cours en groupe comme le théâtre ou la danse ? » Ou encore « lorsqu'on accueille des personnes en situation de handicap mental comment gérer le bruit qu'ils peuvent faire pendant la représentation ? »*

Selon certains acteurs culturels les villes et les structures culturelles n'échangent pas assez les unes avec les autres, certaines ont des initiatives intéressantes pour favoriser l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap mais personne n'est au courant dans les autres communes ou les autres structures culturelles.

##### • **Accessibilité physique :**

Les acteurs culturels sont conscients que leurs établissements ne sont pas encore totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils soulignent également la difficulté pour se rendre jusqu'à l'établissement culturel : dans certains secteurs les transports en commun ne sont pas accessibles ou peu/ou pas desservis à certains horaires (par exemple après les spectacles).

#### ▪ **Les freins identifiés renvoient à des causalités différentes :**

- Frein lié à l'objectif et aux missions identifiées :

La diversité et la mixité des publics n'est pas un objectif pour certaines structures culturelles. Leur activité est conçue sur le modèle d'une offre culturelle commerciale.

- Freins liés à la taille, à l'organisation interne ou à la culture des établissements :

Dans certaines des structures culturelles sondées il n'y a pas de personnes déléguées aux relations avec le public. Dans un nombre très important d'établissements culturels, le handicap reste un champ très méconnu. Les établissements ne connaissent pas les structures médico-sociales présentes sur la même commune. Les partenariats sont inexistant.

- Freins liés aux représentations et idées reçues sur le handicap :

L'idée selon laquelle la culture n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap est un préjugé encore très répandu. Les difficultés liées au handicap sont souvent perçues comme provoquant un retard mental qui rendrait impossible une quelconque compréhension des œuvres d'art. Pour les lieux qui proposent des spectacles la tendance sera souvent de calquer les propositions pour les personnes en situation de handicap sur celles qui sont faites au jeune public : « les clowns plutôt que le bruit et la fureur shakespearienne ! ». Les idées reçues amènent également à cataloguer les personnes en fonction de leur handicap : par exemple on ne conçoit pas que le théâtre puisse intéresser les personnes aphasiques, ou encore un lieu ne voit pas l'utilité de rendre accessible sa salle de danse aux personnes en fauteuils roulants.

#### ➤ Freins identifiés par les structures médico-sociales

- **Communication :**

Les acteurs médico-sociaux ont le sentiment que les établissements culturels ont des difficultés à rendre leur offre culturelle accessible aux personnes en situation de handicap.

Un frein psychologique important existe également pour beaucoup de personnes en situation de handicap, et pour les professionnels qui les encadrent, avec l'impression que la programmation ou les ateliers de pratique amateur ne leur sont pas destinés. En ce sens, l'auto-exclusion anticipe sur une éventuelle exclusion.

Certaines personnes en situation de handicap ont également de grandes difficultés à exprimer leurs désirs que ce soit en matière culturelle ou de façon plus générale. Cette difficulté à exprimer peut être liée à la pathologie individuelle, ou à un sentiment d'hétéronomie, une habitude de prendre des décisions en fonction d'un cadre institutionnel auquel on a pris l'habitude de se conformer. *Exemple : un éducateur répond au questionnaire et dit : « lorsque les résidents peuvent exprimer leurs envies et formuler un projet culturel, ils n'ont plus besoin de nous et ils ne sont plus ici »*

- **Accessibilité des bâtiments :**

L'accessibilité des bâtiments n'est pas toujours en conformité avec la loi ou seulement de manière partielle.

- **Horaires :**

Pour certaines des structures fonctionnant la journée/en externat (Hôpitaux de jour, IME...), les horaires des spectacles et/ou des activités culturelles proposées ne correspondent pas avec les horaires de fonctionnement de la structure ou sont difficilement compatibles. De manière individuelle on retrouve également des problèmes liés aux transports, difficulté de rentrer chez soi après un spectacle en soirée.

- **Transports :**

Les déplacements, surtout le soir, restent très difficiles d'un point à un autre du département. L'Association pour le Déplacement et l'Insertion des Personnes Handicapées

ne propose pas toujours de solutions satisfaisantes et induit des frais financiers parfois difficiles à assumer. De manière individuelle on retrouve également des problèmes liés aux transports, difficulté de rentrer chez soi après un spectacle en soirée.

• **Financement :**

Certaines structures parlent de « budget bloqué » sans aucun budget alloué à la pratique culturelle et artistique des usagers. Dans les ESAT les activités de soutien (activité hors travail) sont de moins en moins prises en charge et de moins en moins fréquentes.

Les acteurs médico-sociaux soulignent les difficultés et les lourdeurs administratives auxquelles ils sont souvent confrontés pour organiser une activité culturelle (devis/chèque...).

▪ **Les freins perçus à l'analyse des questionnaires :**

Pas de connaissance des établissements culturels de proximité, peu de volets culturels dans les projets d'établissements. Beaucoup d'établissements médico-sociaux ont encore une utilisation réduite de l'outil internet, ce qui ne facilite pas la communication avec les établissements culturels.

Concernant les freins cités sur le manque de financement, on ne peut que constater la baisse générale des budgets du secteur médico-social. Il n'est pas étonnant qu'ici comme ailleurs, les projets culturels soient les premiers touchés. Néanmoins, cela incite également à penser que les acteurs médico-sociaux n'ont pas toujours le réflexe d'avoir recours à Cultures du cœur, même s'ils ont souvent une bonne information de l'existence de cette association. (89% connaissent Cultures du Cœur). Dans une prochaine enquête, il serait pertinent de distinguer les établissements qui connaissent de ceux qui travaillent avec Cultures du Cœur.

*L'enquête menée par le CReHPsy PL, que nous allons maintenant présenter, bien que d'ampleur plus modeste, portait sur des enjeux similaires.*

### III - LES REPONSES A L'ENQUETE du CReHPsy PL

*Diffusée en Décembre 2013 auprès des G.E.M., des associations marraines des G.E.M., des associations soignants-soignés, des associations d'usagers, des associations de familles, des structures réalisant des accompagnements vers la culture et vers le soin.*

*Cette enquête comportait 3 dimensions, seule la première concernant la culture et les loisirs sera envisagée ici. La thématique retenue était :*

#### **Comment faciliter l'accès individuel (non accompagné d'un professionnel) des personnes en situation de handicap psychique à la culture et aux loisirs ?**

**Adressée à 118 personnes (G.E.M., associations marraines, associations d'usagers, associations soignants-soignés, Croix-Marine, UNAFAM...), 14 réponses ;**

**31 participants prévus à la Visio Culture et Loisirs**

Les répondeurs :

Les personnes ayant répondu à l'E enquête représentent pour 50% des professionnels de l'accompagnement social et médico-social. Les autres professionnels du soin représentent 25% des répondants, tandis que les adhérents d'un Groupe d'Entraide

Mutuelle et les membres d'une association de famille ont un pourcentage de participation identique de 8.5%.

### Les réponses

Sensibilisation des personnes ressources dans les lieux de culture et de loisirs	14	46.67 %
Carte pass individuelle évitant les files d'attente	6	20 %
Parcours des navettes existant pour personnes handicapées	3	10 %
Lisibilité des tarifs préférentiels (sur présentation attestation d'A.A.H. ou carte d'invalidité)	7	23.33 %

Concernant la facilitation de l'accès individuel des personnes en situation de handicap psychique à la culture et aux loisirs, 47 % des répondants indiquent la nécessité de la sensibilisation des professionnels dans les lieux de loisirs et de culture. Pour 23% les répondants estiment le grand intérêt de la lisibilité des tarifs préférentiels. L'intérêt de la carte Pass est souligné par 20% des professionnels, tandis que 10% seulement mentionnent l'utilité de transports de navettes.

### *Sensibilisation des personnes ressources dans les lieux de culture et de loisirs*

#### *-selon vous, cette sensibilisation correspond à quels types de difficultés spécifiques ?*

La sensibilisation des personnes ressources rencontre certaines difficultés. Pour 45% des répondants ces difficultés sont liées à la méconnaissance du handicap par les professionnels de la culture. Pour 33% ces difficultés recouvrent le manque de formation des professionnels de la culture, tandis que 22% des répondants soulignent que ces difficultés peuvent être dues aux difficultés relationnelles des usagers.

#### *-Comment les personnes ressources pourraient-elles être repérées ?*

Pictogramme signalétique à l'entrée du lieu indiquant leur présence ?	2	14.29 %
Badge des personnes ressources reprenant le pictogramme ?	8	57.14 %
Autre	4	28.57 %

Pour 58% des répondants il serait nécessaire de développer le port de badges par les personnes ressources. Ces badges reprendraient la signalétique des pictogrammes. Seulement 14% soulignent l'importance de la présentation de pictogramme signalétique à l'entrée des lieux culturels ou de loisirs.



Pour 20% des répondants une présentation des programmes culturels au sein des structures de soins serait souhaitable, et ce, par des professionnels du milieu culturel et référents des personnes en situation de handicap d'origine psychique. Seulement 10% des répondants estiment que la facilitation de l'accès pourrait être améliorée en adaptant les couts des activités aux ressources des sujets.

### *Comment pensez-vous possible de faire circuler les informations sur les facilitations d'accès à la culture et aux loisirs à destination des personnes en situation de handicap psychique ?*

Afin de faciliter l'accès individuel à la culture et aux loisirs, 75% des répondants souhaitent le développement d'un partenariat et un échange d'expérience avec les professionnels du domaine culturel, tandis que 25% des répondants envisagent la

participation des usagers au sein d'instances [non précisées, peut-être une confusion avec la suite de l'enquête] afin de témoigner de leur propre expérience.

**Si vous êtes membre ou professionnel d'une association d'accompagnement ou de soins, comment votre association peut-elle se coordonner avec les professionnels de la culture ou des loisirs pour faciliter l'accès individuel des bénéficiaires ?**

Organiser des temps de rencontre / information de ces professionnels ?	9	64.29 %
Autre	5	35.71 %

En majorité, 64% des répondeurs estiment qu'il serait nécessaire d'organiser des temps de rencontre avec les professions de la culture ou des loisirs. Afin de faciliter l'accès des usagers 36% des professionnels soulignent l'intérêt de la transmission des informations (mails, courriers, plaquettes) aux structures telles que : Les GEM, les CMP ou les associations.

#### IV – TEMOIGNAGES REGIONAUX

##### Le Mans

**BASILLAIS Karin - Membre associatif GEM Loisir** : il existe de nombreux tarifs préférentiels (Cinéma, médiathèque du mans, ESPAL, Antarès) et l'accès est facilité grâce à l'association Culture du cœur. L'accessibilité est néanmoins plus compliquée pour les personnes habitant dans le milieu rural. De plus, il ne faut pas se baser sur une situation administrative liée à l'AAH, mais sur le revenu. Présenter la carte d'invalidité montre du doigt.

**COLLET Aline - GEM TEJIRA** : des personnes ne se retrouvent pas dans la démarche du GEM car l'environnement est encore centré sur le handicap/la maladie. L'accès à la culture est généralement opéré via le GEM, culture du cœur, le banquet artistique, Osez bouger. Les professionnels de la résidence participent à l'accompagnement. Si une personne n'est pas accompagnée ou pas financée elle n'ira pas. Les entrées sont chères et ce n'est pas avec l'AAH que l'on accède à la culture.

**NALLAMOUTOU Coralie - Cultures du Cœur Sarthe** : travail autour de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs par différents projets notamment autour de la pratique artistique/culturelle individuelle et collective. En Sarthe, ce sont 4800 places qui ont été réservées en 2013. L'association propose également une formation « Initiation à la médiation socio-culturelle » pour les travailleurs sociaux et les partenaires culturels afin de s'approprier l'outil culturel dans le champ social. Ces diverses actions permettent de favoriser les liens sociaux et familiaux, l'échange la rencontre et le partage et d'investir les lieux culturels en tant que lieux de droit commun. La question également de la présentation d'une carte d'invalidité ne peut-elle pas être vécue comme stigmatisante ? Sur le mans, il existe un pass « Culture et Sport » pour faciliter l'accès sans stigmatiser mais exclusivement pour les jeunes de 15 à 30 ans.

##### Angers

**BARRE Katel et CREUZE Fabrice – animateurs GEM** : 50 % du prix des places est pris en charge par le GEM. Le principal problème est le transport. Les animateurs du GEM s'organisent pour ramener les personnes. Il existe une carte qui permet d'avoir des tarifs préférentiels (carte partenaire). De plus, il n'existe pas forcément de tarifs plus préférentiels

(de groupe) que l'accessibilité à titre individuelle. Il existe des initiatives personnelles en dehors du GEM et ce par les membres du GEM.

**HAMELIN Séverine – Responsable des relations public Nouveau Théâtre d'Angers** : les professionnels de la culture ne sont pas assez formés, mais depuis 2007 les acteurs y travaillent et vont vers des associations. Les médiateurs culturels sont à même d'être sollicités pour la mise en place de tarifs et l'accueil du public. Par rapport à la démarche individuelle, les médiateurs essaient de mettre en place des tarifs et qui ne sont pas toujours affichés. Les tarifs existent (AAH, carte partenaire) tout comme les conditions d'accompagnement. Ce qui serait intéressant de travailler serait de connaître les structures vers lesquelles se tourner, mais ce qui pêche c'est le manque de temps. Il serait également bénéfique de former le grand public au handicap psychique

**ABOVILLE Violaine - Festival Premiers Plans et Festival d'Anjou** : Il y a beaucoup d'actions qui naissent de nos rencontres avec les structures et on s'adapte au plus proche des besoins, en constituant des parcours sur-mesure sans communication préalable. De même en termes de tarifs, nous proposons des tarifs réduits sur présentation d'un justificatif, mais ce dernier n'est pas demandé lorsque les personnes handicapées viennent directement dans le cadre d'un groupe issu d'une structure identifiée.

**VILLENEUVE Julien - Chargé de relations publiques et médiation culturelle Le Quai** : Guide du mieux vivre ensemble : rédaction à l'aide d'associations multiples. Depuis 2ans ils ont une sensibilisation en tant que personnel du quai et ils proposent des actions de visite pour des personnes non habituées ce qui permet de faire un lien par les lieux.

### **Cholet**

**François - Trésorier GEM Soleil de Cholet** : il n'y a pas de tarifs préférentiels et quand il y en a ils ne sont pas forcément informés. Sur Cholet les usagers sont bien desservis pour les sorties. Il y a eu une représentation « théâtre » qui a eu beaucoup de succès. Evocation d'une carte qui ne mentionnerait pas le handicap, mais qui permettrait l'accès à des tarifs préférentiels.

**Mme POIRON - bénévole GEM Soleil** : Accès au Jardin de Verre pour conférences, soirées musicales ou autres avec tarif très préférentiel de 1 €. Participation aux manifestations (festival, soirées cinéma, forums etc. ...) de l'association Cité Métisse Association œuvrant contre les discriminations, à la Piscine municipale, Initiation au golf. Bien d'autres envies mais qui sont limitées par les tarifs (Tennis, Bowling, Cheval). Un atelier écriture et théâtre a été mis en place en 2013 et les adhérents ont écrit leurs propres textes ce qui a permis de monter un spectacle Brèves de comptoir " A Votre Santé ... Mentale ". Il y a eu déjà 3 représentations, la dernière ayant eu lieu lors de la SISM 2014 à la Chapelle St Louis grâce au partenariat de la CAC qui a subventionné en totalité les frais engagés pour le metteur en scène, le pianiste et la location de la salle (salle qui fût comble ce mardi 18 mars !). En ce qui concerne le problème de transport évoqué jeudi, le Gem Soleil a pu acquérir un véhicule 9 personnes mais cela ne résout pas toutes les difficultés notamment pour les personnes ne résidant pas à Cholet même.

**METAYER Maryline - Médiatrice Culturelle Jardin de Verre** : Il existe depuis 5 ans un dispositif de "billets à un euro" porté par le Jardin de Verre, en partenariat avec les centres sociaux, diverses associations à caractère social, et plusieurs structures qui accueillent des personnes atteintes de maladies mentales (GEM, CATTP). Ce n'est pas seulement un "guichet de places", ce qui n'aurait pas de sens, il s'agit d'un accompagnement sur une saison culturelle entière qui a pour finalité de créer des curiosités, de l'appétence pour les sorties, bref des spectateurs qui soient des actifs culturels. Aussi, la saison est-elle présentée au Gem, début octobre, sur un temps qui convient à tous, ce sont les adhérents qui réservent leur sortie ensuite, (pour 1 personne, 2 ou plus). Cette formule fonctionne plutôt bien, avec un bémol: l'info, qu'il faut réactiver sans cesse (engouement au départ, puis l'engouement s'estompe).

### **Nantes**

**VARGUES Catherine - Cultures du Cœur Loire-Atlantique** : a développé un partenariat avec le Gem de Nantes ce qui permet aux usagers d'aller dans des lieux de culture et de loisirs. Les usagers sont en autonomie totale et il existe des bénévoles pour les retours et ramener les personnes chez elles. Il s'agit d'une association nationale qui est présente aujourd'hui dans une quarantaine de lieux. La charte a permis de développer des sorties culturelles auprès d'un public précaire et de leur gratuité. Chaque culture du cœur est autonome et aménage son travail en fonction des contraintes de terrain. Cette association a 2000 permis de se rendre aux spectacles en 2 ans et demi. Depuis 2008 il y a une formation action qui permet de faire bouger les lignes des professionnels vers l'autonomisation.

### **Saumur**

**CHAIGNEAU Sabrina - animatrice GEM Saumur - adhérent OLIVIER Loic et ROCHE Isabelle** : Ce qui est dommageable c'est que le GEM est simplement connu dans le milieu psychiatrique.

### **Laval**

**ROUSSEL Karine - Cadre de santé SPAL** : développement de lien avec le théâtre et l'accompagnement à des manifestations culturelles (lecture en tête). Il existe un retour à domicile le soir par le CATTP. Les patients sortent mais les moyens financiers et les déplacements représentent des difficultés.

### **FOURNIER Pascal - directeur adjoint du Pôle Insertion (DJINH-SAPHIR):**

Mon analyse sur la question de la culture et du temps libéré dans une logique inclusive en milieu ordinaire. Le secteur du médicosocial a conscience de l'importance de la culture et du loisir dans le développement personnel, mais la pratique s'est plus développée sur : la scolarisation, la formation, la vie sociale et vie quotidienne, l'insertion professionnelle. Souvent, cette question est traitée en fonction d'un besoin clairement identifié ou dans une logique de gestion du temps pour éviter le désœuvrement.

Cette question est souvent traitée par un professionnel qui a un fort intérêt pour le domaine culturel, du loisir, etc... et qui a un réseau propre à lui et non dans une logique de service. Dans ce domaine, les projets des services restent assez génériques. Les professionnels n'ont pas reçu de formation spécifique. (Actuellement, « Cultures du cœur » s'est saisi de cette question). Pour nous, il s'agit d'avoir les mêmes stratégies que dans le



travail de l'intégration sociale et l'insertion professionnelle, dans une logique inclusive en milieu ordinaire.

Agir à la fois sur :

### **Les personnes**

- ✓ Les amener à découvrir
- ✓ Etre à l'écoute de leur choix dans des domaines divers
- ✓ Les aider à s'insérer dans les organisations culturelles et les loisirs :
  - Utilité sociale
  - Appartenance à une dynamique
  - Ne pas être un anonyme mais être intégré
- ✓ Amener les personnes à s'entraider pour se rendre dans les lieux culturels et de loisirs.

### **L'environnement**

- ✓ Pour démystifier le handicap psychique
- ✓ L'amener en compétence pour soutenir les personnes dans la découverte mais aussi leur permettre de se rendre dans les lieux sans craindre le regard de l'autre
- ✓ Pour cela le professionnel doit :
  - S'imprégner du vocabulaire
  - Identifier l'environnement pour permettre aux personnes qu'on accompagne de trouver un cadre qui les rassure.
- ✓ Il est important de croiser nos conceptions de l'intégration avec le milieu culturel et de loisirs, de connaître le langage et partager nos conceptions sur l'accès à la culture et aux loisirs.
- ✓ Avoir des projets communs dans une logique inclusive.

Souvent ce milieu culturel et de loisirs attire mais peut aussi réveiller des craintes et des peurs. L'insertion est souvent vue sous l'angle : du quotidien, du projet de vie, de l'accès à l'emploi, du maintien dans l'emploi. Le travail sur le temps libéré est fondamental. La culture et les autres domaines permettent d'apporter du sens, d'échapper au quotidien, de vivre et ressentir des émotions, de vivre des moments avec d'autres. Mais on touche des choses qui peuvent être difficiles pour les personnes en situation de handicap sur le plan personnel : émotion trop forte, le regard des autres, l'affectif.

Importance de se professionnaliser dans ce domaine. L'accès à la culture et aux loisirs ne se résume pas à la gratuité (parfois nécessaire) mais passe par un travail de fond par les professionnels qui accompagnent les personnes. Ce travail ne s'improvise pas, il faut des professionnels formés comme on forme des professionnels à l'animation de groupes de personnes. Leur rôle est aussi d'amener les environnements en compétence pour accueillir, guider les personnes mais sans être dans l'assistanat.

### **LEGEAY Emilie – Conseillère ESF SAPHIR Insertion**

L'accès à la culture au titre de « spectateur » : Pour les personnes que nous accompagnons « aller vers » reste une démarche complexe. Le fait d'être dans une logique individuelle et non pas dans une logique de groupe institutionnel accentue peut être cette difficulté. Nous devons apporter une réponse particulière pour chacun. Les compensations qui permettront « d'aller vers » ne seront pas les mêmes d'une personne à une autre (connaissance du lieu en amont / présence physique jusqu'à l'entrée d'une salle / recherche d'un tiers, non professionnel, qui pourrait accompagner la personne...). Nous constatons que la gratuité ne favorise pas plus l'accès à la culture, le problème financier n'étant pas le frein majeur.

Pour que la personne puisse se rendre à des événements culturels, à titre individuel, sur un temps de loisirs, il semble important d'envisager différentes étapes :

- L'INVITER A (l'aider à trouver les informations à l'extérieur, l'orienter, l'aider à faire ses propres choix)
- LA SECURISER : recherche de compensations qui l'aideront à « aller vers ».
- L'AMENER A : .....vivre une expérience positive.

### **CH Nord Mayenne**

**FLECHARD Bruno - Le Kiosque Mayenne** : Le Kiosque et le CCAS de la Ville de Mayenne ont mis en place une carte "Avantage +" délivrée sous conditions de ressources (quotient familial) qui donne accès à un tarif préférentiel (la moitié de notre tarif le plus bas, soit généralement 4 € la place de spectacle). Le nom de la carte, les conditions d'obtentions et son utilisation ont été réfléchis pour ne pas être stigmatisant. En psychiatrie, on se concentre souvent sur le tarif ce qui n'est pas le principal problème. En effet, quand le Kiosque rencontre certains problèmes de financement, d'autres structures comme le resto du cœur pour certaines sorties. L'idée serait de créer des espaces de rencontre entre les professionnels de la culture, du soin, du secteur social et médicosocial et les adhérents de GEM. Présentation de la carte avantage +.

**Haas Marc-André - Cadre de Santé CHNM** : il faut constituer des liens réalisables entre les institutions d'où l'intérêt d'avoir des correspondants

**CIBOIS Estelle**: Echange entre culture et soins à partir des hospitalisations au long court. Festival des foins de la rue, de l'arborescence et bénévolat de personnes ayant un handicap d'origine psychique.